



PAYS
DE CAYRES
PRADELLES

La Lentille

N° 18

JUILLET 2015 - JOURNAL INTERCOMMUNAL

Retrouvez vos journaux intercommunaux sur www.cccpcp.fr

Edito

Suite aux renouvellements électoraux, une nouvelle équipe s'est installée le 17 avril 2014. Ce sont maintenant 33 délégués titulaires dont 17 nouveaux qui siègent à la Communauté de Communes. Nous avons accueilli dans nos commissions de travail des conseillers municipaux qui siègent à nos côtés permettant ainsi un rapprochement des actions communales et communautaires.

Je ne peux pas commencer mes propos sans rendre hommage à Guy Hilaire qui a été le président depuis la création de la Communauté en 2001. Pendant ces 15 ans, il a avec les élus qui l'accompagnaient :

- développé et structuré la Communauté avec plus de 20 salariés,
- trouvé un équilibre entre les 4 bourgs centres et les communes plus petites qui n'ont pas les mêmes attentes,
- mis en place de nombreux services à la personne qui sont très appréciés par la plupart d'entre vous,
- fait des choix importants comme l'option pour la TPU qui a permis une harmonisation de la fiscalité sur le territoire.

Dès notre élection il a fallu très vite travailler des dossiers complexes comme :

- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec un rôle important de la Communauté de Communes dans les activités périscolaires,
- la couverture médicale avec le départ du médecin de Pradelles,
- l'Association Foncière Pastorale du Haut Allier,
- projet d'éco-développement du Lac du Bouchet.

L'automne 2014 a été marqué par la réforme territoriale avec la création de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ne sera pas sans incidences sur nos collectivités. Le projet de loi NOTRe actuellement en débat au Parlement prévoit la création de Communautés de Communes avec un minimum de 20 000 habitants. Un amendement prévoyant un seuil de 5 000 habitants en zone de montagne est actuellement examiné en 2^e lecture au Sénat.

Avec ses 5 200 habitants, la Communauté de Communes pourrait rester autonome alors que d'autres Communautés de Communes devraient fusionner. Force est de constater que la volonté politique, au niveau national, est de créer de grandes structures pour limiter le « millefeuille » et les coûts de fonctionnement. Est-ce une bonne solution et quelle sera l'incidence pour notre territoire ?



Sur le marché de Costaros le lundi matin

La décision ne sera plus prise au niveau local mais à un niveau qui privilégiera vraisemblablement à terme l'agglomération.

Une perte d'avantages liés à notre situation actuelle : fiscalité aujourd'hui avantageuse suite à la réforme de la taxe professionnelle, FPIC soit une enveloppe de 175 000 € cette année pour le territoire, exonérations de charges liées à la Zone de Revitalisation Rurale pour nos entreprises. Que deviendront les compétences aujourd'hui exercées par la Communauté qui demain ne seront pas assurées par la nouvelle structure (employés intercommunaux, portage de repas, transports à la carte, centre de loisirs, périscolaire...)?

Le conseil communautaire a choisi de poursuivre et de défendre l'idée de rester indépendant. Cela va par contre nous pousser à mettre en œuvre le maximum de mutualisation et à nous serrer les coudes (communes et Communauté de Communes). Et ceci est d'autant plus indispensable que l'État a décidé de réduire nos dotations de manière importante soit 550 000 € de moins pour le territoire dont 170 000 € pour la Communauté de Communes (somme qui correspond à notre excédent de fonctionnement). Positifs pour notre territoire et ses atouts, nous avons décidé d'accompagner le développement économique et l'investissement sur notre territoire. L'OPAH a eu un vrai succès avec 178 dossiers aidés, pour un montant de 3,3 millions d'euros de travaux réalisés principalement par nos artisans locaux et 1,3 millions d'euros de subventions attribuées.

L'accord d'une enveloppe de 103 611 € de FISAC que nous allons pouvoir accompagner de fonds européens va nous permettre d'aider nos entreprises à se moderniser.

Un projet devrait marquer l'année 2015 s'il aboutit : il s'agit de la réhabilitation du village de vacances d'Alleyras. C'est un investissement de plus de 4 M€ qui sera réalisé sur une petite commune, je l'espère, par nos entreprises locales pour un équipement innovant et de référence en matière d'accueil touristique. C'est aussi la pérennité de 40 emplois saisonniers qui sera assurée.

Je ne saurais terminer mes propos sans remercier les bénévoles qui s'engagent dans les associations, associations dont le rôle sur notre territoire est important.

Pour maintenir notre population, il est indispensable d'avoir de l'emploi sur notre territoire et de maintenir le maximum de services pour tous les âges. Ceci est notre défi pour les 5 ans à venir !

Paul BRAUD
Président de la Communauté
de Communes



Paul BRAUD
Président
de la Communauté
de Communes
Maire de Saint-Jean-Lachalm



Jean-Louis REYNAUD
Président
de la commission
Développement économique
Maire de Landos



Pierre GIBERT
Président de la commission
Environnement,
Travaux, Cadre de vie
Maire de Costaros



Jean-Paul ARCHER
Président de la commission
Employés intercommunaux,
Équipements collectifs
Maire de Saint-Haon



Philippe MAZET
Président
de la commission
Tourisme, Sports, Loisirs
Maire de Cayres



Alain ROBERT
Président de la commission
Aménagement,
Espace rural, Agriculture
1^{er} adjoint à Pradelles



Josette ARNAUD
Présidente
de la commission
Service à la population
Maire du Bouchet-St-Nicolas



Serge BOYER
Président
de la commission
Enfance-jeunesse
Maire de Séneujols



Thérèse BERNIER
Présidente
de la commission
Culture
Maire de Vielprat

PAYS DE CAYRES
PRADELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Services à la population

TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté de Communes, participe activement à la gestion du réseau de transports scolaires avec pour objectif le maintien des écoles des villages ou du collège.

Pour l'année 2015/2016 :

Un circuit de ramassage scolaire pourra être organisé dès lors qu'un enfant scolarisé en primaire se trouve à plus d'un kilomètre et demi de l'école de son village. À défaut de pouvoir organiser

un circuit de ramassage, la Communauté de Communes se réserve le droit de proposer une indemnisation aux familles calquée sur l'indemnité versée par le Département :

- Le tarif est de **60 € par enfant sur l'année scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire** qui fréquentent l'école de leur village ainsi que pour les enfants qui fréquentent l'école la plus proche lorsqu'il n'y a pas d'école sur leur commune.
- Le tarif sera de **157,50 €* (tarif maximum) pour les enfants scolarisés au Collège de Landos**. Pour les enfants inscrits avec dérogation sur d'autres collèges ou dans des collèges privés, le tarif est de **225 €*.**

Le transport sera gratuit au-delà de deux enfants d'une même famille pour ceux qui sont scolarisés et domiciliés sur le territoire communautaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 290 enfants ont été transportés vers les écoles du territoire. Le coût restant à la charge de la collectivité est de 185 € par an et par enfant.

TRANSPORT À LA CARTE

La Communauté de Communes organise chaque semaine un transport vers les marchés de Costaros et de Landos pour favoriser le déplacement de toutes les personnes intéressées et n'ayant pas de moyen de locomotion. Les utilisateurs sont pris en charge et ramenés à leur domicile (départ vers 9 h et retour à 11 h).

Vers le marché de Costaros :

Les lundis (semaine paire) : Pour les habitants des communes d'Alleyras et Séneujols.

Vers le marché de Landos :

Les mardis (semaine paire) : Pour les habitants des communes de Saint-Haon et Rauret.

Les mardis (semaine impaire) : Pour les habitants des communes de Saint-Paul-de-Tartas, La Brugère (Commune de Saint-Arcons), Saint-Arcons-de-Barges (sauf Pigeyses), Barges, Coulombs (Arlempdes), Fourches et La Sauvetat.



Le service est ouvert à tout le monde, il suffit de s'inscrire par téléphone (au 04 71 57 88 00) auprès du service administratif de la Communauté de Communes : le vendredi pour le marché de Costaros et le lundi pour le marché de Landos. Le coût par voyageur est de 2,50 € (1 aller-retour).

Vers Le Puy-en-Velay :

La Communauté de Communes organise également un transport à la demande vers Le Puy-en-Velay **le premier mercredi de chaque mois** comme suit :

Points d'arrêts	Horaires de fonctionnement	
	Horaires Aller	Horaires Retour
Alleyras	13h30	18h10
Pont d'Alleyras	13h35	18h05
Saint-Jean-Lachalm	13h45	17h55
Le Puy-en-Velay (Michelet)	14h10	17h30

Renseignements et inscriptions à la Communauté de Communes.

TRANSPORT À LA DEMANDE ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

Un service de transport à la demande est organisé par le Département à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Ce service est ouvert aux personnes titulaires de la carte d'invalidité, aux attributaires de la prestation compensation du handicap (PCH) et aux attributaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Ce service fonctionne 3 jours par semaine. Les personnes qui s'inscrivent peuvent ainsi :

- se déplacer à l'intérieur de leur secteur,
- se rendre à l'intérieur de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ainsi qu'à sa sous-préfecture,
- se déplacer vers des communes situées hors département à proximité immédiate de son secteur,
- se rendre à des manifestations sportives ou culturelles, prédéfinies sur l'ensemble du département, selon une carte établie par le Département (divisant le département en 4 secteurs)

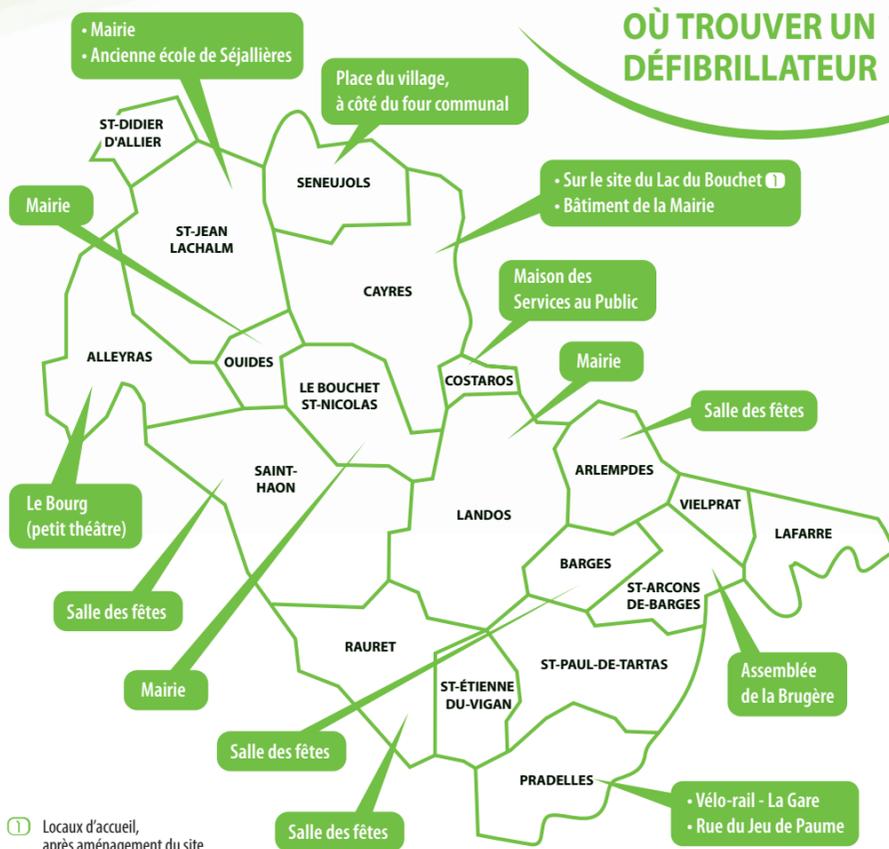
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la centrale de réservation entre 9 h et 11 h du lundi au vendredi au 04 71 07 00 30.

TÉLÉASSISTANCE

La télé assistance est le moyen pour une personne vivant seule à domicile d'appeler du secours simplement en appuyant sur un bouton (médaillon/bracelet). Pour les personnes âgées de + de 65 ans, non bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et non imposables sur le revenu, quel que soit le contrat souscrit, (Filien/ADMR, Attendo System/Ainés Ruraux, Vigilance 43, Association Familles des Communes du Velay), une aide financière mensuelle de 10 € peut être versée par la Communauté de Communes (Tél. : 04 71 57 88 00).



OÙ TROUVER UN DÉFIBRILLATEUR ?



① Locaux d'accueil, après aménagement du site

SAVOIR UTILISER UN DÉFIBRILLATEUR

Sur le territoire, ce sont 94 personnes qui ont été formées (sur proposition des mairies, ce sont en général des personnes qui sont à proximité des équipements). D'autres sessions de formation sont prévues en juillet 2015. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 04-71-57-88-00.



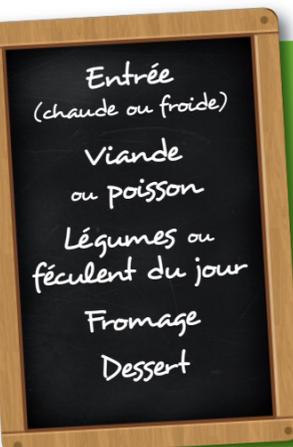
COUVERTURE MÉDICALE

Suite au départ du docteur Aoukar pour Yssingeaux, Pradelles s'est retrouvé sans médecin au printemps 2014. Nous avons immédiatement répondu à l'appel de la Mairie pour essayer de trouver une solution. Très vite le centre de soins de Costaros et son président Gérard Fraquier nous ont rejoint pour travailler sur le dossier. Une réunion à Clermont-Ferrand avec l'ARDTA nous a vite fait comprendre qu'une solution serait difficile à trouver et que de nombreux territoires ruraux était dans notre situation mais une annonce passée dans une revue médicale spécialisée a permis au docteur Buse de prendre contact avec la commune. L'installation a finalement abouti en novembre grâce notamment à l'accompagnement des élus pradelains.

Tout le monde a été ravi de cette installation qui nous a permis de conserver un médecin sur une commune qui a 4 établissements médicaux et des projets de développement ambitieux.

Ce dossier nous a aussi mis en alerte sur l'avenir de notre territoire. Il faut préparer et anticiper le départ de nos médecins pour ne pas se retrouver à nouveau dans cette situation. Nous avons aussi pu apprécier l'importance de notre centre de soins de Costaros avec une activité très importante et un personnel qualifié et compétent.

Nous sommes pendant un certain temps envisagé la transformation en centre de santé avec l'embauche de médecin et la mise en place d'une antenne sur Pradelles. L'arrivée du docteur Buse a stoppé notre réflexion, mais à terme est-ce que la solution ne sera pas dans l'embauche de médecins (les jeunes souhaitant être salariés et bénéficier de vacances) ?



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Des repas équilibrés et variés livrés à domicile sont proposés à toutes les personnes intéressées. Ces repas sont confectionnés par la maison de retraite de Pradelles avec des produits du territoire.

Ils sont livrés en liaison froide pour les 7 jours de la semaine. **Vous avez seulement à réchauffer votre repas.**

Les bénéficiaires peuvent choisir le nombre de repas à livrer par semaine, ainsi que la durée. Aucun engagement n'est demandé.

Le prix du repas est de 6,45 euros, facturé mensuellement.



Pour toutes informations et inscriptions : **04 71 57 88 00**



Enfance - Jeunesse



EN 2014, LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DEVIENT LE RELAIS

PETITE ENFANCE DU PAYS DE CAYRES-PRADELLES

Ce service qui s'adresse aux assistantes maternelles, aux personnes intéressées par ce métier, aux parents et futurs parents ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans, s'ouvre désormais aux gardes d'enfants à domicile. Pour l'instant aucune personne exerçant ce métier sur le territoire n'a fait appel au relais mais c'est avec plaisir que l'animatrice les accueillera. Cette année encore, le relais propose aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent des **séances d'éveil musical tous les 15 jours** en collaboration avec Véronique Jacques, dumiste à la Communauté de Communes. C'est l'occasion de découvrir de nouveaux sons, de nouvelles comptines, de toucher des instruments dans le but de **se familiariser avec l'univers musical**.

La commune de Landos accueille le relais pour sa fête de fin d'année qui aura lieu début juillet. Il s'agit de jeux gonflables qui seront mis à disposition le matin pour le relais et l'après-midi pour le centre de loisirs.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice du relais
Célia Dumonteil au 04-71-57-88-00 ou par mail : rpe@ccpcp.fr

LA RELANCE DU PÔLE PRÉ/ADOS-ADOS

Le pôle jeunesse, c'est avant tout une histoire qui débute à Séneujols et à Pradelles... Nous sommes en 2008... Sept années plus tard, que de chemin parcouru et que de souvenirs, de mille et une émotions... Des projets jeunes qui leur ont fait pousser des ailes : troubadour'tour, création d'une junior association qui rassemble tous les talents du plateau, web série en ligne sur la toile, séjours sans pétrole, escapades à la mer, ateliers musique et cirque au collège de Landos... Aujourd'hui, les jeunes qui fréquentaient le service ont grandi et l'accompagnement du pôle ados a certainement participé à leur épanouissement. Lucie, artiste en herbe à l'époque, expose aujourd'hui ses photos sur tout le Département de Haute-Loire.



Autre belle aventure : le logo du pôle pré ados/ados a été créé par Marlène, étudiante en communication, Présidente de la junior association des jeunes du plateau, grande participante des actions ados et membre fondateur de la tournée musicale du troubadour'tour. Merci à Elle.

Pour assurer une présence permanente, un animateur que les jeunes qui ont fréquenté le centre de loisirs connaissent bien : Hugo, vient renforcer l'équipe du pôle enfance ; il arrive dès le 1^{er} juillet et proposera, au-delà des actions sur les périodes de vacances scolaires, des animations pour les pré-ados et les ados, les mercredis, les samedis. Il sera présent sur la section pré-ados du centre de loisirs tout l'été. Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour soutenir l'équipe...

SALLES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES DE CAYRES



La Communauté de Communes s'est engagée dans le développement de l'accueil des enfants en proposant des services diversifiés : Relais Petite Enfance, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil périscolaire. Elle souhaite poursuivre cette démarche en adaptant des locaux d'accueil sur la commune de Cayres, locaux dont pourra profiter tout le bassin nord du territoire.

Pour cela, elle a entrepris la construction d'un pôle enfance-jeunesse dans l'ancienne salle des fêtes de Cayres afin d'aménager des salles péri et extrascolaire pour accueillir les services concernés. L'aménagement qui est en cours de réalisation permettra d'installer les services à l'enfance à Cayres de façon plus régulière (projet d'ouverture d'un centre de loisirs tous les mercredis après-midi, à partir de 2016, notamment et projet de pérennisation de l'accueil de loisirs sur les périodes de vacances scolaires entre Landos et Cayres). Avec la réforme des rythmes scolaires, la Communauté de Communes assurera aussi dans ces locaux, les temps d'animation péri scolaires, optimisant l'utilisation des locaux. Les travaux se termineront en novembre 2015.

RETOUR SUR LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET SES ACTIONS 2011-2014

La Communauté de Communes engage ses actions « enfance, jeunesse » dans le cadre d'une contractualisation avec la Caisse d'allocations Familiales de Haute-Loire et la MSA Auvergne (site Haute-Loire). Au-delà des engagements en termes d'actions, cette contractualisation permet à la collectivité d'avoir accès à des financements indispensables au maintien du service.



2011-2014 est une période qui a vu évoluer les services avec notamment des fréquentations exponentielles du centre de loisirs et du pôle pré-ados / ados.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, UN AN DÉJÀ !



Depuis septembre 2014, la Communauté de Communes assure un nouveau service au sein du Pôle Enfance Jeunesse : **les Temps d'activités Périscolaires (TAPs)**.

Désormais, les 366 enfants du territoire inscrits à l'école maternelle ou élémentaire peuvent bénéficier des 3 heures d'activités périscolaires au sein de leur école (Cayres, Costaros, Landos, Pradelles, St-Jean Lachalm, St-Paul de Tartas, Séneujols et Le Bouchet-St-Nicolas).

Le périscolaire en 2014/2015 a eu pour thématique « Nature et Vivre ensemble ». Chaque enfant a pu apprendre à créer un verger, planter, décorer un jardin, recycler pour créer.

Des activités culturelles, scrabble, étude surveillée, sport, sculpture ont été menées en parallèle des projets. Les rythmes scolaires, ce sont aussi 39 intervenants : personnels communaux mis à disposition par les mairies, animateurs Bafa, bénévoles. La mutualisation des personnels communaux, des locaux de l'école, des équipements sportifs et culturels des communes ont permis de proposer aux enfants des activités ludiques et variées et d'assurer un encadrement professionnel de qualité. Nous avons fait le choix de travailler en priorité avec les personnels communaux en place sur les écoles : les aide-maternelles ont été formées aux fonctions d'animatrices (BAFA), en plus de leurs expériences déjà très appréciées.



PLUS D'INFOS

Pour contacter les services : **04 71 57 88 00**
 Coordination de l'Enfance Jeunesse et Direction du Centre de Loisirs :
 • Matthieu Gimenez, **pole-enfance-jeunesse@ccpcp.fr** ou **06 69 47 87 88**
 • Relais Petite Enfance (Célia Dumonteil) : **rpe@ccpcp.fr**
 • Temps d'Activités Périscolaires (Lydie Bassier) : **periscolaire@ccpcp.fr** ou **06 47 53 06 44**
 • Animateur de l'action pré/ados et ados : Hugo Athanaze.
 Retrouver toutes les actualités, les projets, les actions en ligne sur notre site :
<http://pole-enfance-jeunesse-deves.jimdo.com>

Les perspectives pour 2015-2018

La signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse est en cours. Au-delà de la pérennisation des actions existantes, le contexte actuel nous pousse à accélérer la mise en œuvre des processus de mutualisation, notamment en termes d'équipement (mise à disposition de salles au collège, des bibliothèques, des salles municipales et des écoles publiques) mais également en termes de moyens humains pour les temps d'activités périscolaires (partenariat avec l'ASS43 et les mairies). Des actions nouvelles voient le jour :

- 🕒 un accueil de loisirs les mercredis après-midi à Landos, dès septembre 2015, avec un ramassage sur les écoles du territoire ; en fonction des inscriptions, une antenne pourrait ouvrir en parallèle à Cayres dès janvier 2016 ;
- 🕒 relance du projet de garde collective (ce dossier sera pleinement d'actualité en 2016)



LIVRAISON CANTINES

La Communauté de Communes assure, tous les jours, la livraison de repas, en liaison chaude, avec des containers adaptés, pour les cantines des écoles de Costaros, Cayres, Séneujols et Saint-Jean-Lachalm. Ces repas sont confectionnés par la cantine du collège de Landos et permettent aux enfants de ces quatre écoles de bénéficier de savoureux repas.



LE PLU-I PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014, la Communauté de Communes est compétente en matière de PLU-I. À ce titre, elle porte actuellement les procédures de modification des PLU de Costaros et Pradelles, en étroite collaboration avec les communes concernées. Les habitants sont invités à s'informer des dates et lieux des enquêtes publiques (avis à paraître prochainement dans la presse) pour venir exprimer leurs avis.

Dès cet automne, les élus du territoire vont s'engager dans la procédure de PLU Intercommunal. Il s'agit d'un document unique qui traduit le projet intercommunal et exprime la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement de l'espace.

L'élaboration de ce document de planification s'échelonne sur plusieurs années. Les principales étapes seront les suivantes :

- ① Le diagnostic qui permettra d'identifier et de hiérarchiser les enjeux du territoire ;
- ② Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui permettra de définir le projet de territoire et de fixer les orientations stratégiques ;
- ③ Le Programme d'Orientations et d'Actions qui permettra de définir spatialement et quantitativement les éléments d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre du PADD sur des secteurs spécifiques.



NUMÉRISATION DU CADASTRE

La Communauté de Communes a lancé la numérisation du cadastre en partenariat avec la Communauté de Communes de Paulhaguet. La numérisation a été confiée à la Société IMAGIS à Nîmes, société qui fournit également le logiciel d'exploitations des données. Cet investissement d'un montant de l'ordre de 20 000 euros bénéficie de subventions européennes (Feder) et d'aides départementales au titre du CG2D. Toutes les données cadastrales seront centralisées afin de les rendre consultables par les communes (secrétaire de mairie, élu...).

Le but est de concevoir un document informatique regroupant toutes les parcelles en un plan unique couvrant l'intégralité du territoire dans un système de coordonnées unique. Ce document sera bien évidemment évolutif et d'autres données pourront être intégrées (urbanisme, réseaux d'eau et d'assainissement...). Cet outil d'aide à la décision est très utile pour les élus, responsables et décideurs politiques et facilite le travail au quotidien des secrétaires de mairie et agents techniques. La numérisation du cadastre devrait être terminée et le logiciel d'exploitation utilisable dès le début de l'été 2015.

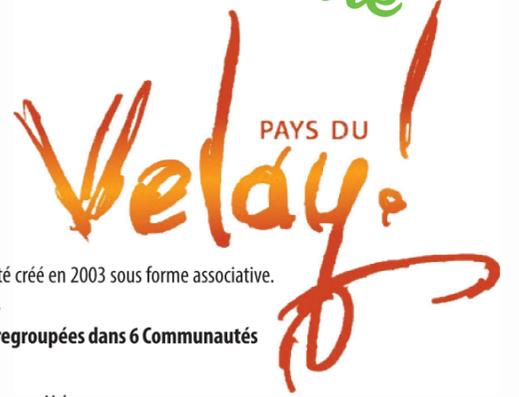
Des outils pour le territoire

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VELAY

Le Pays du Velay a pour vocation de regrouper et fédérer les Communautés de Communes et d'agglomération de son périmètre pour élaborer ensemble des projets et des actions. Le Pays est un outil de réflexion, de coordination et de mutualisation qui oeuvre pour la mise en place d'une politique de développement et d'aménagement équilibrée et pertinente à l'échelle de son territoire. Le Pays du Velay a été créé en 2003 sous forme associative. Il est devenu un syndicat mixte en 2012 afin de porter le SCoT.

Le territoire du Pays du Velay est composé de **103 communes regroupées dans 6 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération** :

- ① La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- ② La Communauté de Communes de l'Emblavez
- ③ La Communauté de Communes des Portes d'Auvergne
- ④ La Communauté de Communes des Pays de Cayres et de Pradelles
- ⑤ La Communauté de Communes du Meygal
- ⑥ La Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire sauvage
- ⑦ La Communauté de Communes du Pays de Craponne



Le Pays du Velay regroupe ainsi **95 089 habitants répartis sur 1 942 km²**.

Une des principales actions du Pays du Velay est la gestion des fonds européens et notamment des fonds Leader. La région Auvergne qui contractualise avec l'Europe redistribue et signe un contrat avec le Pays qui supervise la répartition sur son territoire. La Région a aussi signé un contrat Auvergne+ avec le Pays pour la répartition des aides de la Région pour les collectivités de son territoire.

LE SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) DU VELAY

Le périmètre du SCoT du Velay a été publié par arrêté préfectoral le 11 juillet 2012 et modifié pour extension le 12 avril 2013. Le SCoT va permettre d'harmoniser les différentes politiques d'aménagement à l'échelle du Pays du Velay, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

Il aura des conséquences notamment sur les documents d'urbanisme des collectivités, comme les PLU ou les cartes communales. Il indiquera par exemple les espaces dans lesquels seront implantés les équipements de services, de loisirs, commerciaux, etc. Il a donc une portée réelle sur la vie des habitants.

QU'EST CE QUE LE SCoT ?

- ① Un projet de territoire pour les 10 ou 20 prochaines années,
- ② Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie,
- ③ Un projet politique, document de références pour les politiques publiques.

2015 : VERS LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES SOURCES ET GORGES DE L'ALLIER



FÉVRIER 2015 Validation du projet de Charte par l'Assemblée Générale de l'Association

L'Assemblée générale de l'Association s'est réunie le 19 février dernier. Elle a

approuvé à l'unanimité le projet de charte et l'emblème du futur Parc.

Après plus de quatre années de travail collectif avec les acteurs du territoire, le projet de charte du Parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier est alors prêt à entrer dans sa phase de validation (enquête publique et délibérations des collectivités).

AVRIL 2015 Enquête publique sur le projet

Du 1^{er} au 30 avril 2015, les habitants se sont prononcés lors de l'enquête publique. Celle-ci a permis aux habitants de s'informer et de faire part de leurs remarques sur le projet. À cette occasion, plus d'une centaine d'observations ont été consignées dans les registres.

La commission d'enquête indépendante a remis ses conclusions et son avis. Ils sont consultables sur le site internet de l'association : www.pnr-haut-allier.fr

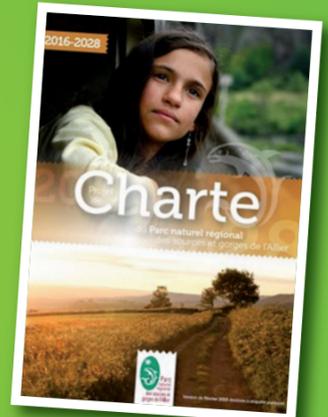
JUILLET-OCTOBRE 2015 Délibérations des collectivités locales

Le projet va être soumis aux 88 Communes, 12 Communautés de Communes et 2 Départements du territoire. Quatre mois pour délibérer quant à l'approbation de la charte du Parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier. Seules les collectivités ayant approuvées la charte feront partie du Parc.

2016 Création du Parc

Si les délibérations locales sont concordantes, les Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon transmettront la charte à l'État pour classement.

Si l'avis de l'État est favorable, le PNR pourra être créé. Le territoire des sources et gorges de l'Allier obtiendra alors son label et rejoindra le réseau des 51 réseaux PNR de France.



Le projet de charte est consultable en version numérique sur le site internet de l'association :

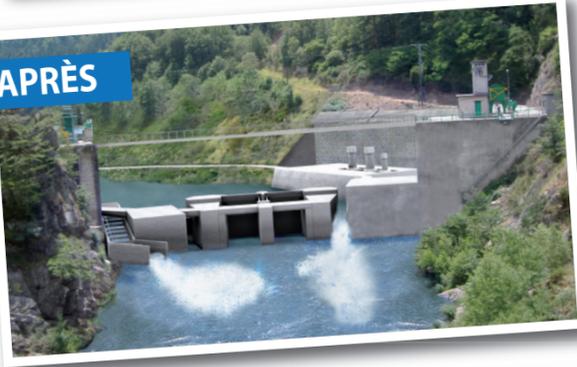
www.pnr-haut-allier.fr

ou en version papier dans les 88 communes.

AVANT



APRÈS



Le Nouveau Poutès, centrale hydro-électrique respectueuse de l'environnement fluvial, est actuellement en phase de test au Laboratoire EDF de Chatou, dans les Yvelines. Le groupe expérimente sur modèle réduit ce projet « unique et innovant » qui fait figure de première mondiale. Grâce à ce projet, la taille du barrage de Poutès, en Haute-Loire, va être fortement diminuée tout en conservant 85% de la production d'électricité.

UN BARRAGE ADAPTÉ AUX MIGRATIONS DES SAUMONS

Le saumon atlantique effectue en effet un périple long de plusieurs milliers de kilomètres, depuis la Norvège et le Groenland, pour aller se reproduire dans le Haut-Allier. Le barrage était accusé de bloquer les déplacements du poisson et de perturber l'écosystème fluvial.

Le Nouveau Poutès mesurera lui 66 mètres de long et la retenue d'eau s'étendra sur 300 mètres. C'est plus de dix fois moins que la retenue d'eau actuelle. Le barrage sera également abaissé de 18 à 5 mètres. L'investissement total est évalué à 20 millions d'euros. Les travaux, d'une durée de trois ans, devraient commencer fin 2016.

NOUVEAU POUTÈS : UN BARRAGE INNOVANT

LES INQUIÉTUDES DES ÉLUS DE CAYRES-PRADELLES

Lors de l'enquête publique, les élus de Cayres-Pradelles ont fait remonter les remarques suivantes qui ont été reprises par le commissaire-enquêteur dans son rapport.

« Tout d'abord, nous soutenons totalement ce projet qui donnera à notre territoire une image très positive en terme de respect de l'environnement et de développement durable.

Nous avons été surpris par la production électrique annoncée qui représente une perte de 43 % de la production actuelle. Cela nous étonne car sur le document de présentation distribué dans le cadre de cette enquête, on annonce que l'on conserve 85 % de la production actuelle. Y a-t-il une erreur dans le dossier ou EDF souhaite-t-il cacher la vérité au grand public ?

Nous nous interrogeons aussi sur l'aspect financier pour les collectivités locales. Il est fait état dans le dossier d'un montant de 505 247 € de taxes perçues par les collectivités locales. Aucun élément sur l'évolution que va induire la modification du barrage de Poutès. Nous pensons qu'elle sera pourtant très importante

Les élus s'inquiètent sur l'après Poutès actuel et surtout sur le devenir des surfaces qui sont aujourd'hui recouverte et qui ne le seront plus demain soit 38 ha 295 (le bassin va passer de 39,15 ha à 0,855 ha) et la longueur va passer de 3 500 m à 350 m.

Aujourd'hui, chaque fois que le barrage est vidé, il se dégage une odeur nauséabonde de la vase et on peut craindre le pire si le barrage est vidé en été en pleine période touristique. Alleyras est une commune touristique qui voit sa population passer de 170 à plus de 1 000 habitants pendant les 2 mois d'été. Nous aimerions savoir quelles mesures d'accompagnement local sont prévues. Celles-ci devant être affectées principalement à la commune d'Alleyras qui va subir de nombreux désagréments pendant les travaux.

UNE OCM POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes engage un programme d'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) dans l'objectif d'aider les entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire.

Ce programme bénéficie du soutien financier de l'État à travers les fonds FISAC pour accompagner les acteurs économiques du Pays de Cayres-Pradelles dans leurs investissements grâce à des aides directes. À ce titre, l'État a attribué une enveloppe de 81 388 €, la Communauté de Communes abonde à la même hauteur, soit une enveloppe de 162 776 € consacrée aux aides directes des entreprises du territoire.

L'OCM permettra également de soutenir des projets collectifs comme les marchés de Costaros et de Landos, et des opérations de promotion de l'économie du territoire portées par l'association des artisans et commerçants du Pays de Cayres-Pradelles.

La convention avec l'État sera signée en juillet. Une réunion d'information aura lieu au mois de septembre prochain pour expliquer les modalités de financements des différents projets. La mise en œuvre de l'OCM permettra en plus de faciliter l'accès aux financements européens LEADER pour les entreprises du territoire.

Finances

LA COMMUNAUTÉ AU CŒUR DES FINANCEMENTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

En signant le Contrat Auvergne + et Contrat Global de Développement Durable (CG2D) respectivement avec la Région et le Département, la Communauté de Communes ajuste la répartition des enveloppes affectées au territoire.

Ⓢ Enveloppe régionale : FRADDT

- attribuée au territoire pour le contrat 2^e génération (2011-2013) : 423 345 euros



Espace Culturel de Landos financé par la Région

- potentiel mobilisable sur le territoire pour le contrat 3^e génération (2015-2018) : 360 460 euros

Ce financement est mobilisable par les communes dès lors que la Communauté de Communes participe à hauteur de 10 % de l'investissement.

Ⓢ Enveloppe Départementale : CG2D

- CG2D 2011 – 2014 : 481 696 euros affectés au territoire
- CG2D 2015 : 144 853 euros mobilisable sur le territoire

ZOOM SUR...

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE AU SERVICE DE TOUJOURS PLUS DE COMMUNES

À l'origine constitué pour cinq communes, le service s'est élargi avec la mise en place de la Communauté de Communes à toutes les communes non dotées d'équipe de voirie. L'élargissement du service se poursuit : ce sont aujourd'hui quasiment toutes les communes qui bénéficient du service notamment avec la mise à disposition du matériel. Une mutualisation inédite sur le territoire : la balayeuse de la Communauté de Communes tractée par le tracteur appartenant à la commune du Bouchet-Saint-Nicolas, conduit par le salarié de la commune de Cayres, nettoie les rues de Saint-Haon.



UN BUDGET DE CONTINUITÉ

La Communauté de Communes a fait le choix de garder une capacité d'auto-financement en :

- Ⓢ Maîtrisant des coûts de fonctionnement,
- Ⓢ Limitant son endettement,
- Ⓢ Valorisant ses recettes pour optimiser au maximum son coefficient d'intégration fiscale, coefficient qui impacte directement les dotations d'État

Pour préparer l'avenir, nous avons, dans un souci d'efficacité, fait le choix d'aller vers une mutualisation de moyens et de personnels.

2014 EN CHIFFRES

Fonctionnement :

- Ⓢ Recettes : 2 885 376,63 €
- Ⓢ Dépenses : 2 725 829,24 €
- Ⓢ Capacité d'auto-financement : 159 547,39 €
- Ⓢ Excédent des années antérieures : 508 511,05 €





EXTENSION DÉCHETTERIE

La Communauté de Communes souhaite faire évoluer et réaménager le site de la déchetterie de Landos notamment au regard de la réglementation et pour faire face aux nouvelles exigences des collectes mises en place. Les travaux débuteront en septembre.

Cette réalisation permettra d'améliorer la qualité du service et la sécurité du personnel et des usagers. La Communauté

a bénéficié pour la mise en œuvre de ce dossier de l'ingénierie technique des services du SDEE Lozère.

Les travaux qui devraient bénéficier des financements de l'ADEME Auvergne et du Département de Haute-Loire consistent à :

- ⊕ Sécuriser les quais et mise en place des gardes corps conformément à la norme
- ⊕ Couvrir les caissons de collecte des huiles et solvants
- ⊕ Créer un quai pour la collecte du mobilier
- ⊕ Réorganiser de la collecte des gravats
- ⊕ Déplacer de la benne à pneus
- ⊕ Mettre en place une gestion des flux à l'entrée
- ⊕ Améliorer la signalétique sur le site
- ⊕ Mettre en place un conteneur pour déchets dangereux, de la vidéo-surveillance sur le site, une barrière de contrôle d'accès, un ralentisseur en entrée.

Durant les travaux, la déchetterie restera ouverte.

RAPPEL DES HORAIRES

Période été (avril à octobre inclus) :
lundi, mercredi et vendredi : 14h-18h ;
mardi : 9h-12h et le samedi : 9h-12h et 14h-18h

Période hiver (novembre à mars inclus) :
Lundi, mercredi, vendredi
et samedi : 14h-17h

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE TOUJOURS PLUS POUR LA RÉDUCTION DE NOS DÉCHETS !

Des composteurs en bois sont à votre disposition pour seulement **15 €**

N'hésitez pas à vous renseigner au **04 71 57 88 00**



La Communauté de Communes, dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets, s'engage dans une politique d'éco-exemplarité au sein de tous ces services. Cette démarche en faveur d'un développement durable, est justifiée par le flux de déchets générés par la collectivité, à la fois variés (papiers, déchets verts, restes de repas, produits chimiques...) et conséquents (environ 100 kg par agent et par an). Cela permettra d'inciter tous les agents à trouver des solutions techniques et organisationnelles innovantes afin de répondre aux préoccupations actuelles en matière d'environnement et de maîtrise des coûts de l'action publique.



L'ÉCOLE DU BOUCHET-SAINT-NICOLAS SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT !

Cette année, l'école du Bouchet-Saint-Nicolas est devenue « éco-école ». Pour répondre au projet d'Éducation au Développement Durable et mettre en place des actions concrètes, l'école et le Programme de Prévention des Déchets de la Communauté de Communes ont travaillé sur différentes thématiques :

réduction des déchets, achats malins, goûter zéro déchet, compostage, jardin écologique, cartable vert et consommations moins de papier. Après ces interventions, l'école a mis en place plusieurs actions : des goûters zéro déchet avec une gourde et une boîte à goûter contenant des gâteaux faits maison, des fruits, des pains au chocolat... L'école a également accueilli un lombricomposteur pendant un mois et demi et se lance dans la création d'un jardin écologique.

Toutes ces interventions seront, à nouveau, proposées gratuitement par le Programme à toutes les écoles de la Communauté de Communes pour la prochaine année scolaire 2015-2016.



Environnement, cadre de vie

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La Communauté de Communes et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ont mis place depuis 2011 une OPAH. L'objectif est d'encourager et accompagner via des incitations financières les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets de réhabilitation ou d'amélioration de leurs logements. L'ANAH prolonge l'OPAH d'un an, à compter du 1^{er} avril 2015, en subventionnant les travaux et l'ingénierie de la même manière que sur les 4 années écoulées. Le programme est assuré par le PACT Haute-Loire, qui accompagne les propriétaires occupants et la SEM du Velay qui aide les propriétaires bailleurs.

Les objectifs généraux de l'OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles sont les suivants :

- ⊕ Enrayer le mal logement et le logement indigne,
- ⊕ Lutter contre la précarité énergétique, les charges de chauffage étant particulièrement élevées sur ce plateau d'altitude exposé à de rudes conditions climatiques, un hiver long, des températures très basses,
- ⊕ Renforcer les qualités résidentielles des 4 bourgs centres pour maintenir et développer une activité commerciale et de services indispensables à l'accueil de nouvelles populations et au développement touristique, le Pays de Cayres-Pradelles étant traversé par les chemins de grande randonnée : Saint-Jacques-de-Compostelle, Stevenson, Régordane et Tour du Velay.

Ces objectifs sont en phase avec les nouvelles orientations de l'ANAH.

Des permanences sont tenues tous les lundis dans les mairies. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le PACT Haute-Loire au 04 71 09 14 07 (occupants) ou avec la SEML du Velay au 04 71 02 38 38 (bailleurs).



Par ailleurs, depuis le 1^{er} Juin 2013, l'ANAH a majoré les plafonds de ressources des propriétaires occupants. Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », les aides ont été revalorisées pour le financement des travaux réduisant les dépenses énergétiques des logements avec un taux de subvention qui peut atteindre jusqu'à 50 %, complété par l'aide de solidarité écologique (ASE) portée à 4000 € (sous réserve d'un gain énergétique de 25 %).

De même les propriétaires bailleurs sous réserve d'un gain énergétique de 35 % après travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 25 % pour les travaux d'économie d'énergie complétée par une prime de 2000 € (ASE).

Vous pouvez contacter la Communauté de Communes pour tout renseignement complémentaire.

RÉHABILITATION DE PETIT PATRIMOINE

Four de Chambouttes (Saint-Haon)
réalisé par l'ASHTP



Les associations du territoire qui souhaitent s'engager dans la restauration de petit patrimoine (croix, lavoirs, abreuvoirs, fours banaux, métiers à fer, maisons d'assemblage, fontaines) peuvent déposer un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes. L'achat des matériaux peut être pris en charge par la Communauté de Communes, sous réserve de l'instruction du dossier et de l'avis favorable du maire de la commune. Les demandes sont recevables toute l'année.

GOBELETS RÉUTILISABLES

La Communauté de Communes a décidé d'inciter les institutionnels, les collectivités, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et les particuliers à utiliser des gobelets réutilisables lors de leurs manifestations (vins d'honneur, repas, fêtes...). La Communauté de Communes leur mettra à disposition, pour toute la durée de la manifestation, à titre gracieux les gobelets mais également des affiches de consigne, des boîtes de conditionnement propres et sales. Un système de consigne à 1 € qui responsabilise les participants et permet de financer le rachat des gobelets non restitués sera institué. Cette démarche permettra de montrer aux habitants que des alternatives au "jetable" existent et leur donnera l'occasion de tester ces solutions pour ensuite se les approprier. N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes pour toute demande (un stock de 3000 gobelets est utilisable).



SUPPRESSION DES BOISEMENTS GÊNANTS

Objectif : permettre aux propriétaires et exploitants de boisements ou de terrains en friches situés en communes dotées d'une réglementation des boisements de bénéficier d'une aide départementale.

- ⊕ **Suppression des boisements gênants (intérêt agricole ou paysager)**
 - Incitation à la coupe définitive (aide réservée aux seuls propriétaires) : Forfait de 770 €/ha
 - Dessouchage : subvention de 50 % des coûts de travaux HT - Aide plafonnée à 1 200 €/ha.
- ⊕ **Suppression des friches : débroussaillage**

Subvention de 50 % des coûts de travaux HT de débroussaillage - Aide plafonnée à 70 €/ha.

Pour toute demande de subvention, contactez la Communauté de Communes.





LA MUSIQUE À L'ÉCOLE D'AUTREFOIS : un bel exemple de projet complémentaire entre temps scolaire et TAP's

À l'école de Costaros, c'est un véritable bond dans le temps que les enfants de la classe de Julie Nouvel ont vécu tout au long de l'année. Un voyage au temps des plumiers et des encriers, des blouses et des tabliers. Avant, dans la cour, on jouait aux billes mais aussi à saute-moutons et les jeux se faisaient souvent en chansons. Alors pendant le temps scolaire avec Véronique Jacques la musicienne intervenante de la Communauté de Communes et leur maîtresse Julie, les enfants ont découvert ou re-découvert les chansons d'autrefois, celles qui ont traversé les âges et les cours d'écoles ! Puis pendant les temps périscolaires, ils ont expérimenté différents jeux chantés, jeux de mains, de ballon... sollicitant ainsi leur adresse, leur équilibre, leur sens du rythme, tous fiers aussi bien les filles que les garçons de porter un petit tablier pour attraper un ballon un peu fripon !

LA JOURNÉE DE VENTE DE LIVRES S'INSTALLE

La première journée de vente de livres, organisée par les bénévoles des bibliothèques, a été un succès ce samedi 2 mai à Pradelles. Une nouvelle grande vente est d'ores et déjà programmée au printemps 2016 avec, comme cette année, un large choix d'œuvres littéraires à prix mini.



DES PARTENARIATS RENFORCÉS

L'année culturelle 2014-2015 a vu naître deux nouveaux partenariats : ceux de la Communauté de Communes avec La Ligue de l'enseignement de Haute-Loire et La Comédie de Saint-Etienne. Des partenariats qui se sont concrétisés par la mise en place de plusieurs pièces de théâtre sur notre territoire. Convaincus de la qualité des spectacles proposés par ces deux programmeurs, les membres de la commission culture et le service culture souhaitent poursuivre le travail engagé avec eux. Par conséquent, de nouvelles manifestations au sein des écoles avec La Ligue de l'enseignement, ainsi que des pièces de la Comédie de Saint-Etienne, sont attendues sur la Communauté de Communes dès l'automne 2015.

Des spectacles au sein du théâtre Jean Dasté, à Saint-Etienne, seront également proposés avec la mise en place du transport gratuit afin de permettre aux habitants de découvrir la programmation d'un haut lieu de la culture à prix très réduit.



LES JARDINS DU FLEUVE : UNE SEMAINE DE FESTIVITÉS LE LONG DE LA LOIRE

La saison culturelle 2015-2016 commencera la semaine du 17 août par des festivités en bords de Loire, sur les communes d'Arlempdes, Vielprat, Lafarre et Saint-Paul-de-Tartas. Il s'agit des « Jardins du fleuve », de la compagnie du Théâtre des chemins. C'est autour de la Loire que la manifestation prendra vie au travers de balades-spectacles, de contes et de musiques.

Le Théâtre des chemins s'inscrit donc dans les arts du chemin, cousins des arts de la rue, qui explorent les rapports entre patrimoine, nature et culture. Les liens intrinsèques entre le milieu naturel et les Hommes, les petites histoires et l'Histoire, qui sont souvent des sources d'inspirations.

Au programme des Jardins du fleuve, trois spectacles seront proposés : la balade-spectacle « Murmure » mercredi 19 août (départ le matin de Lafarre) ; « Tous les chemins mènent au jardin » jeudi 20 août, à 20h30, à La Fagette (Saint-Paul-de-Tartas) ; et « Les oiseaux ont leurs mots à dire » vendredi 21 août, à 15 h, à Arlempdes. Les artistes proposeront également des ateliers à destination du centre de loisirs comme de l'initiation à l'art du conte et de la fabrication d'instruments de musique à partir de végétaux à Vielprat. Cette manifestation s'inscrit dans le programme Leader du Pays du Velay.



DEUX GRANDS FESTIVALS À LANDOS

La nouvelle salle socioculturelle de Landos, qui devrait ouvrir ses portes cet automne, accueillera l'an prochain deux festivals altiligériens : **Altilive** et **Les Déboulés de mai**. Le premier est un festival de musiques actuelles, quant au second, il est consacré à la danse dans tous ses états. En amenant ces deux programmations à Landos, la Communauté de Communes et la Commune collaborent avec Haute-Loire Musiques DanSES et profitent de toute son expérience pour assurer une programmation à la hauteur des attentes du public. Avec **Les Déboulés de mai**, le service culturel souhaite également mettre en place le dispositif « danse à l'école » afin d'amener cette pratique artistique aux enfants, avec les conseils d'un danseur professionnel, et ce dans plusieurs classes du territoire.

Aménagement rural

LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

Le territoire de la Communauté de Communes est situé au sud du Pays du Velay. Il a été identifié comme un réservoir de biodiversité de par sa situation, le plateau volcanique du Devès entre les gorges de la Loire et de l'Allier, et la reconnaissance d'un patrimoine naturel remarquable (présence de nombreuses zones humides, des sites Natura 2000 autour de l'Allier et de la Loire, des ZNIEFF). Ce territoire a une responsabilité toute particulière autour de la ressource en eau en tant que tête de bassin. Il se doit d'être exemplaire en matière de préservation de la ressource, de contrôle des pollutions diffuses et de maintien des continuités écologiques. La sensibilisation des habitants à cet enjeu est capitale.

Conscients de ces enjeux, les élus de Cayres-Pradelles ont décidé de mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la biodiversité aquatique sur les années 2015 et 2016, l'objectif étant de sensibiliser et de communiquer auprès du grand public, des professionnels et des enfants sur la question de l'eau et de la biodiversité. Différentes actions seront portées sur le territoire avec l'appui du CPIE du Velay et des structures spécialisées pour certaines actions particulières. La première aura lieu à l'occasion du concours départemental de labour qui se déroulera le dimanche 23 août prochain à Jagonas sur la commune de Rauret. Venez nombreux !



ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DU HAUT-ALLIER

L'Association Foncière Pastorale du Haut-Allier poursuit toujours son objectif de reconquête agropastorale des terrains en déprise et de maintien des milieux ouverts sur les communes de Rauret et Ouides. Élu le 1^{er} juillet 2014, la nouvelle équipe du syndicat, qui gère l'AFP, s'est rapidement mise au travail : Michel Fradet, Président, Steve Chaumelin, Vice-Président, et Éliane Chaumelin, secrétaire, avec le soutien technique et politique de la Communauté de Communes et plus particulièrement la commission Aménagement Rural et Biodiversité, présidée par Alain Robert.

Après de nombreuses réunions avec les conseillers municipaux et les agriculteurs des deux communes concernées, avec les agriculteurs des communes voisines, après de multiples visites sur le terrain avec de potentiels candidats, ce sont enfin 5 éleveurs locaux qui ont décidé de s'engager dans cette aventure.

L'Etat accompagne toujours financièrement ce projet ambitieux et le SMAT du Haut-Allier, animateur du site Natura 2000, reste un partenaire assidu.

Tourisme, sports et loisirs



VÉLORAIL ET VOIE VERTE

Le vélorail de Pradelles accueille, chaque année, plus de 10 000 visiteurs. L'activité est en plein développement. Pour satisfaire la demande en période estivale, deux vélos supplémentaires ont été achetés. Un nouveau site internet a vu le jour : www.velorail43.com. Cet été, pour la première fois un trajet semi-nocturne sera proposé. Une réflexion est également en cours sur un réaménagement des parcours d'interprétation nature et sur la création d'une activité complémentaire qui pourrait éventuellement être mise en place aux étages de la gare. La Communauté de Communes peut également compter sur le soutien de l'association fondatrice 2A3L (Association des Amis de la Ligne Le Puy Langogne) qui a récemment cédé du matériel spécifique à l'activité. En contrepartie, l'activité reste ouverte gratuitement aux écoles du territoire. La partie de l'ancienne voie du Transcévenol entre Costaros et Landos va aussi faire l'objet d'une étude pour le prolongement de la voie verte venant du Puy-en-Velay.

VIA FERRATA

En surplomb des Gorges de l'Allier, la via ferrata des rochers de la Miramande, à Saint-Jean-Lachalm est un moyen idéal de découvrir des paysages surprenants et vertigineux. **Connaissant une fréquentation grandissante, ce site sera amélioré l'an prochain avec des passerelles et des ponts de singe.** Cela devrait rendre la pratique plus ludique et ravir les habitués comme les débutants. Par ailleurs, la location du matériel de sécurité est possible au commerce de Mme Chacornac, dans le bourg de Saint-Jean-Lachalm.

ESPACE VTT

Un espace VTT labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) est en place sur la Communauté de Communes. Depuis sa création, un événement est organisé chaque année afin de faire connaître les circuits. Le dernier en date a eu lieu le 24 mai au départ de Barges Différents parcours adaptés à tous les niveaux ont été empruntés par une centaine de personnes. Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir notre territoire à travers la pratique du VTT. Pour rappel la mise en place de l'espace VTT avec des circuits traversant les 19 communes a coûté 18 961 € HT avec des subventions à hauteur de 8341 € HT du programme LEADER et 6825 € HT du Département de la Haute-Loire au titre du CG2D.



INAUGURATION DES PASSERELLES SUR LA MÉJEANNE ET LA LANGOUGNOLE

La manifestation du 24 mai a également permis d'inaugurer les passerelles mises en place en 2013 par la Communauté de Communes et conçues par les entreprises Jardin et Paysage et Chacornac. Celles-ci ont été empruntées par les vététistes et leur ont permis de franchir la Méjeanne et la Langougnole, deux rivières du territoire. Les passerelles sont situées à proximité de Saint-Arcons-de-Barges et de Lafarre et ont coûté respectivement 29 500 € HT et 25 000 € HT. La première étant située sur un itinéraire de petite randonnée, elle a été subventionnée par le FEADER à hauteur de 7 500 € HT. Le département de la Haute Loire au titre de Respirando a également versé la même somme. Celle de Lafarre a quant à elle été subventionnée à hauteur de 11 000 € HT par le programme LEADER et 7 825 € par le Département de la Haute-Loire au titre du CG2D.

UN NOUVEAU GR® SUR NOTRE TERRITOIRE

Ce printemps, un nouvel itinéraire labellisé GR® par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, donc balisé en blanc et rouge, a vu le jour : **le GR®470 Sources et Gorges de l'Allier**. Proposé en 11 ou 9 étapes suivant le tracé choisi (plateaux de la Margeride ou Gorges), l'itinéraire permet de découvrir les paysages et les richesses naturelles et architecturales du territoire.

Des outils de découverte, numériques et gratuits, sont à votre disposition :

- ① Un site Internet portail : www.gr470-gorgesallier.com donnant accès à tous les outils et informations nécessaires aux randonneurs
- ② La première application mobile de France pour un GR

Informations et renseignements :
www.gr470-gorgesallier.com
Office de Tourisme des Gorges de l'Allier
Tél. 04 71 00 82 65



Application à télécharger sur Apple Store et Play Store



PAVILLON BLEU SUR LE LAC DU BOUCHET



Cette année encore, la commune du Bouchet-Saint-Nicolas va hisser le fameux drapeau azur et blanc du Pavillon Bleu pour le site du lac volcanique du Bouchet.

Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Créé par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Aujourd'hui présent dans 48 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

La Communauté de Communes soutient techniquement et financièrement cette démarche qui s'inscrit pleinement dans le prolongement du projet d'écodéveloppement du lac.



Animations

Un programme d'animations est proposé sur le site pendant l'été à partir du 6 juillet (date de démarrage de la surveillance de la baignade) : sortie naturaliste, découverte de la mythologie et de l'histoire du site, sensibilisation à l'environnement mais aussi l'initiation à la pêche avec la fédération départementale, et un événement sportif majeur pour le territoire : le 31^e triathlon du lac du Bouchet organisé par l'association Respir.

② Programme sur le site : www.ccpfp.fr

MON AGENDA SPORTIF

Territoire sportif par excellence, la Communauté de Communes accueillera divers événements sportifs en 2015.

① Le 13 juin, le **Grand Trail Saint-Jacques** passera au Nord du territoire avec le Devès à escalader pour les coureurs.

② Le week end des 11 et 12 juillet sera riche en événements : le **Grand Trail Stevenson** traversera plusieurs communes et le **triathlon du Lac du Bouchet** et ses épreuves annexes permettront de découvrir ou de redécouvrir ce site unique.

③ Le **Trail des Sources de la Loire** aura pour arrivée Costaros. Il se déroulera le 30 août. La veille, différentes animations auront lieu sur le territoire : randonnée VTT, découverte commentée du Péchay...

N'hésitez pas à consulter les sites internet de ces événements, pour participer, encourager ou apporter votre aide en tant que bénévole.



Communauté de Communes des Pays de Cayres et Pradelles
Le Bourg • 43490 Costaros
Tél. 04 71 57 88 00 • Fax 04 71 57 88 01
contact@ccpcp.fr • www.ccpfp.fr

PAYS DE CAYRES PRADELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Directeur de la publication : Paul Braud
Rédaction : Services et vice-présidents
Création, mise en page et impression : Chloé Abeillon - www.ebeez.fr
Photos : © Communauté de Communes des Pays de Cayres et Pradelles, DR
Tirage : 4000 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique